



## COMPTE-RENDU DU 18 JUILLET 2020

*L'an deux mil vingt, le 18 juillet à 11 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de FREVIN-CAPELLE se sont réunis dans la salle de la mairie sous la présidence de M. CARTON Philippe sur convocation du 15 juillet 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.*

*Etaient présents : Mme BOCQUILLON Christelle, Mme CAPRON Stéphanie, CARTON Philippe, M<sup>me</sup> DELANNOY Anne-Marie, M. JATTEAU Julien, M. LEROY Julien, M. LESOING Dominique, Mme WAILLY Céline, M. WAILLY Nicolas.*

*Absents excusés : M. DURANEL Fabien, Mme VALLERANT Emeline*

*M. LEROY Julien est élu secrétaire.*

**OBJET : Extension d'une unité de méthanisation au lieu-dit « Les seize » sur le territoire de la commune d'ETRUN**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la SARL BIOGY a déposé en Préfecture du Pas-de-Calais un dossier d'enregistrement soumis à consultation pour l'extension d'une unité de méthanisation au lieu-dit « Les seize » sur le territoire de la commune d'ETRUN. La Commune est concernée par un épandage sur des parcelles situées à la sortie du village en direction de ACQ (RD 49).

Après consultation du dossier, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable au projet de la SARL BIOGY pour l'extension de son unité de méthanisation.

**OBJET : désignation d'un membre de la commission de contrôle des listes électorales**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la demande de Monsieur le Préfet en date du 09 juillet 2020, il y a lieu de nommer un membre de la Commission de contrôle des listes électorales parmi les Conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

Mme VALLERANT Emeline, née le 27/10/1977 à SAINTE-CATHERINE, assistante aux ressources humaines, domicilié 2 bis rue de la mairie à FREVIN-CAPELLE.

**OBJET : désignation d'un élu référent sécurité routière**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la demande de Monsieur le Préfet en date du 07 juillet 2020, il y a lieu de nommer un élu référent sécurité routière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

M. DURANEL Fabien, agriculteur, domicilié 21 rue du Maréchal Leclerc à FREVIN-CAPELLE

**OBJET : Commission Communale des impôts directs**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions suivantes (*se référer aux conditions de l'article 1650*)

*Le Maire étant membre de droit de la CCID, il ne sera pas mentionné dans les tableaux,*

- *Voir les deux tableaux ci-joints à la délibération*

Le Maire,

